

L'ADMINISTRATION SE LANCE UN DEFI SOLIDAIRE



A l'initiative de la Direction de la Coopération Internationale (DCI) et en partenariat avec la plateforme de micro-crédit Babyloan, le Gouvernement Princier invite les fonctionnaires et les agents de l'Etat à prendre part à un projet innovant d'aide au développement.

© Anton Ivanov / Shutterstock.com



ME – Les nouvelles mesures administratives



DI – L'organisation de « Monaco Sevens »



DFE – La fabrication et l'entretien des tapis des casinos



DEEU – La coopération numérique avec la Métropole Nice Côte d'Azur

NOUVEAUX ENTRANTS

- BOINIER Mélanie**
Sténodactylographe au Service des Travaux Publics
- BREZZO Célian**
Chauffeur au Service des Travaux Publics
- CHIPOT Philippe**
Contrôleur à la Direction de l'Habitat
- DERRAZ Myriam**
Assistante Sociale à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO)
- DUVAL Elsa**
Educateur Spécialisé au Foyer de l'Enfance
- GASTAUD Elodie**
Attaché à la Direction du Travail
- GHOUGH Célia**
Secrétaire Hôtesse à l'Administration des Domaines
- GIRALDI Viviana**
Educateur Spécialisé au Foyer de l'Enfance
- HOXHA Skender**
Ouvrier Polyvalent au Stade Louis II
- LARTIGAU Celia**
Sténodactylographe à la Direction de l'Action Sanitaire (DASA)
- NUCCIARELLI Nicolas**
Gestionnaire de Réseau à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- PIOCH Brigitte**
Secrétaire-Sténodactylographe au Département des Relations Extérieures et de la Coopération
- VERRANDO Margaret**
Secrétaire-Sténodactylographe au Conseil National

MOUVEMENTS DE PERSONNEL & PROMOTIONS

- AQUILINA Laurence**
Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès est désignée Administrateur Principal au sein de cette même Direction
- AUDEBRAND Aline**
Responsable de Bassin au Stade Louis II est désignée Chef de Bassin au sein de ce même Service
- BESSO Mélissa**
Technicien de Police Scientifique à la Direction de la Sûreté Publique est nommée Attaché au sein de cette même Direction

- BIMBARD Stéphanie**
Attaché Principal à la Direction de la Sûreté Publique est désignée Attaché Principal Hautement Qualifié au sein de cette même Direction
- BOSCAGLI Bruno**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Sous-Brigadier au sein de cette même Direction
- BOUERY Bruno**
Sous-Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Brigadier au sein de cette même Direction
- BRILLAT Nadège**
Chef de Bureau au Service des Affaires Législatives est désignée Chef de Bureau à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives
- BUCAILLE Stéphane**
Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Brigadier-Chef au sein de cette même Direction
- CALEM-SANGIORGIO Alyson**
Elève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Troisième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en France
- CAMPANA Axel**
Elève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommé Administrateur au Secrétariat Général du Gouvernement
- CLEMENT David**
Brigadier à la Compagnie des Carabiniers du Prince est désigné Maréchal des Logis au sein de cette même Compagnie
- COLOMBO-PASTORELLI Margherita**
Elève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Administrateur à l'Office des Emissions de Timbres-Poste
- DE MILLO TERRAZZANI Alicia**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Etablissements d'Enseignement (Ecole des Carmes) est nommée Aide-Maternelle au sein de ce même Etablissement
- DUGUE Olivier**
Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie des Carabiniers du Prince est désigné Brigadier au sein de cette même Compagnie
- ETIENNE Michel**
Brigadier-Chef à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Major au sein de cette même Direction

- FACCENDA David**
Attaché Principal à la Trésorerie Générale des Finances est désigné Comptable au sein de ce même Service
- GRANERO Pascal**
Chef de Section à la Fondation Albert II est nommé Inspecteur Adjoint à l'Inspection Générale de l'Administration
- HOUOT Philippe**
Jardinier Spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain est désigné Surveillant de Jardin au sein de cette même Direction
- HUGUET Laurent**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics est désigné Agent d'Entretien au sein de ce même Service
- LANTIN Jean-François**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Brigadier au sein de cette même Direction
- LURON Laurent**
Chef d'Equipe au Cabinet du Ministre d'Etat est désigné Contremaître au sein de ce même Cabinet
- MAGARA Mathieu**
Elève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommé Administrateur au Stade Louis II
- MATU Hervé**
Maréchal des Logis Chef à la Compagnie des Carabiniers du Prince est nommé Adjudant au sein de cette même Compagnie
- MENAUD Régis**
Maréchal des Logis à la Compagnie des Carabiniers du Prince est nommé Maréchal des Logis Chef au sein de cette même Compagnie
- MINIONI Isabelle**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO) est nommée Attaché au sein de cette même Direction
- MUS Brigitte**
Attaché Principal à la Direction de la Sûreté Publique est nommée Attaché Principal Hautement Qualifié au sein de cette même Direction
- NARDI Virginie**
Chef de Section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité est nommée Chef de Division au Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- PIVA Anthony**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics est désigné Agent d'Entretien au sein de ce même Service

DEPARTS A LA RETRAITE

- LARIS Alain**
Sapeur-Pompier de 1^{ère} classe à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
- PUCINI Philippe**
Adjudant-Chef à la Compagnie des Carabiniers du Prince
- RABETTE Alexandra**
Secrétaire Hôtesse à la Direction du Tourisme et des Congrès
- VALMARINI Robert**
Caporal-Chef à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
- ZENATI Jean-Philippe**
Brigadier-Chef à la Direction de la Sûreté Publique

02

Ministère d'Etat

Les nouvelles mesures administratives
Réunion des Directeurs et Chefs de Service du Ministère d'Etat
S.E. M. le Ministre d'Etat visite le Haut Commissariat
S.E. M. le Ministre d'Etat visite la CCIN
Signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques
DRHFFP - Objectifs et déroulement des entretiens d'évaluation
La Fonction Publique finaliste du Challenge Inter-Entreprises de Badminton

06

Département de l'Intérieur

Les Services mobilisés pour l'organisation de « Monaco Sevens »
DENJS - Les élèves monégasques impliqués dans les Rencontres Philosophiques
Grand Prix de F1 : direction d'un exercice d'état-major de sécurité civile
DAC - Retour en images sur la Nuit Blanche

10

Département des Finances et de l'Economie

DEE - La Division du Développement et du Financement de l'Economie
SCJ - La fabrication et l'entretien des tapis des casinos
OETP - Présentation des Sections et missions
OETP - Les mises en vente du 29 avril et du 9 mai

14

Département des Affaires Sociales et de la Santé

Interview de Christine LORENZINI, Médiateur Familial
DASA - Virus Zika : le dispositif préventif instauré par le Gouvernement
CHPG - La 2^e phase du Plan de Mobilité
Le Tribunal du Travail fête ses 70 ans

18

Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

DAU - Grand Prix : la réfection des enrobés
DCE - Coopération numérique avec la Métropole Nice Côte d'Azur
DE - Les pompes à chaleur eau de mer en Principauté
DE - Réunion du Conseil d'Administration d'ALPARC

22

Département des Relations Extérieures et de la Coopération

DCI - Opération Babyloan : le défi solidaire de l'Administration
Actu en images : Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain aux Philippines
Le 40^e anniversaire de l'Accord RAMOGE
Gilles TONELLI participe à une Conférence du Conseil de l'Europe
Négociations avec l'UE : le Gouvernement reçoit les professions réglementées



JDA #75 • Avril • Mai 2016 - Journal de l'Administration - Mensuel

Conception-Rédaction Direction de la Communication
Yann COHIGNAC (ycohignac@gouv.mc)

Coordination Secrétariat Général du Gouvernement - Direction de la Communication

Réalisation Media & Events

Photos & Illustrations Charly GALLO, Manuel VITALI, Monaco Info, ONU et Shutterstock.

Remerciements Marc VASSALLO, Céline COTTALORDA, Léonore MORIN, Lauriane TUBINO, Julien VEGLIA, Véronique HERRERA-CAMPANA, Armand DEUS, Jean-Laurent IMBERT, Coralie PASSERON, ainsi que toutes les personnes ayant participé à ce numéro.

EDITO

Ces 2 derniers mois sont à placer sous les signes de l'évolution et du dynamisme.

Evolution, d'abord, au sein de l'Administration, avec les nouvelles mesures mises en place par S.E. M. le Ministre d'Etat qui, au-delà des changements de terminologie et des nominations, modernisent efficacement le modèle monégasque.

Evolution, également, de la place de la Principauté sur la scène internationale, avec la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, au siège des Nations Unies à New York, par S.E. M. Serge TELLE.

Dynamisme, ensuite, grâce à la mobilisation et la collaboration efficace de nombreux Services pour organiser, dans les meilleures conditions, les Grands Prix Historique et de Formule 1, ainsi que « Monaco Sevens ».

Dynamisme, enfin, mais aussi innovation de la part du Gouvernement Princier, avec le lancement d'une opération inédite et participative, en partenariat avec la plateforme de micro-crédit Babyloan, pour sensibiliser fonctionnaires et agents de l'Etat à l'aide au développement.

Comme à l'accoutumée, seront par ailleurs présentées dans ce numéro les compétences des membres de l'Administration au travers de focus, notamment, sur la Division du Développement et du Financement de l'Economie ou l'Office des Emissions de Timbres-Poste.

Bonne lecture à tous !



1^{ère} CONFERENCE DE PRESSE POUR LE GOUVERNEMENT

Entouré des membres du Gouvernement Princier, S.E. M. le Ministre d'Etat a mené, le 2 juin, sa 1^{ère} conférence de presse depuis sa prise de fonction. Après avoir notamment déclaré, une nouvelle fois, « combien [il était] heureux d'être revenu en Principauté », ont été évoqués les grands dossiers en cours, parmi lesquels l'interdiction des sacs en plastique à usage unique, l'état des négociations entre Monaco et l'Union Européenne, le télétravail et le projet de loi sur la sécurité nationale.



LE TWEET DU MOIS

Gouvernement Monaco @GvtMonaco • 11 mai

#Sport - #GvtMonaco à l'inauguration de la nouvelle Direction de Course des Grands Prix de #Monaco @ACM_Media



MODERNISATION

LES NOUVELLES MESURES ADMINISTRATIVES MISES EN PLACE PAR S.E. M. SERGE TELLE

Conformément au souhait de S.A.S. le Prince Souverain de « renforcer et adapter le modèle monégasque », édicté dans la Feuille de Route remise à S.E. M. Serge TELLE lors de sa prise de fonction, une série de mesures a été instaurée, qui visent à moderniser l'Administration. Détails.



Parmi les nouvelles mesures administratives, le Secrétariat Général du Ministère d'Etat (SGME) change de nom au profit de Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

Cette modernisation est destinée à accroître l'efficacité de l'action du Gouvernement Princier en développant, notamment, la transversalité entre les différents Départements, et permettre une meilleure lisibilité des institutions monégasques sur le plan international au travers de changements de terminologie.

TITRE DE CONSEILLER DE GOUVERNEMENT-MINISTRE

Afin de souligner les fonctions ministérielles des 5 Conseillers de Gouvernement, ces derniers voient adjoint à leur titre celui de Ministre. Ainsi, pour exemple, Patrice CELLARIO est désormais Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Autre changement de nom : le Secrétariat Général du Ministère d'Etat devient le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), ce qui renforce la fonction de Secrétaire Général, occupée par Robert COLLE. Celui-ci va en effet dorénavant assurer un véritable rôle de coordination interministérielle et, ainsi, rendre les prises de décisions plus rapides et plus efficaces.

RENFORCEMENT DE LA CELLULE EUROPE

Toujours dans cet esprit de transversalité, Isabelle COSTA, déjà responsable de la Cellule Europe, devient

Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement en charge de la Cellule Europe. Le but : lui permettre d'établir des relations directes avec les Départements afin d'être en mesure de mieux préparer les négociations menées avec l'Union Euro-



Geneviève BERTI prend la tête de la Direction de la Communication. François CHANTRAIT est nommé Conseiller Technique au Secrétariat Général du Gouvernement.

péenne, dossier prioritaire du Gouvernement.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Le Centre de Presse est rebaptisé Direction de la Communication, laquelle devra progressivement opérer la nécessaire dissociation entre activités d'information et de communication.

La préparation de cette évolution est confiée à Geneviève BERTI, qui devient Directeur de la Communication. François CHANTRAIT, jusqu'ici Directeur, est chargé par le Ministre d'Etat, en tant que Conseiller Technique, de préfigurer une structure de production de contenus d'information indépendante à propos de Monaco (contenus audiovisuels, écrits, photos...).



L'ACTU EN IMAGES

S.E. M. LE MINISTRE D'ETAT REUNIT LES DIRECTEURS ET LES CHEFS DE SERVICE DU MINISTERE D'ETAT...

Afin de faire le point sur les grandes actions actuellement mises en œuvre par les Directions et Services du Ministère d'Etat, S.E. M. Serge TELLE a réuni leurs responsables le 29 mars dans la Salle Denis Ravera. Un rendez-vous constructif permettant d'établir les priorités et de développer les transversalités qu'il souhaite désormais organiser régulièrement.



Etaient présents à cette réunion (autour de la table, dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de S.E. M. le Ministre d'Etat) : Corinne LAFOREST DE MINOTTY, Chef de l'Inspection Générale de l'Administration ; Laurent ANSELM, Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement ; Philippe GAMBA, Chef du Service Central des Archives et de la Documentation Administrative ; Jean-François LANDWERLIN, Conseiller Juridique auprès du Ministre d'Etat ; François CHANTRAIT, Directeur du Centre de Presse ; Lionel GALFRE, Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques ; Jean-Claude CHANTELOUBE, Directeur Informatique ; Pascal ROUISON, Chef de Division à la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers ; Stephan BRUNO et Céline COTTALORDA, Conseillers Techniques ; Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ; Léonore MORIN, Chef de Section au Secrétariat Général du Ministère d'Etat ; Marc VASSALLO, Secrétaire Général Adjoint ; Robert COLLE, Secrétaire Général ; absent de la photo : Guillaume ROTI, Vérificateur des Finances.

... VISITE LE HAUT COMMISSARIAT...



Accompagné de Marc VASSALLO, Secrétaire Général Adjoint, S.E. M. Serge TELLE s'est rendu le 7 avril au Haut Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation. L'occasion pour Anne EASTWOOD, Haut Commissaire, et Cécile VACARIE-BERNARD, Adjointe du Haut Commissaire (toutes 2 à droite du Ministre d'Etat), de lui présenter leur environnement de travail, leur équipe et le rôle joué par l'entité.

De son côté, S.E. M. le Ministre d'Etat a notamment tenu à affirmer toute l'importance que le Gouvernement Princier accordait à cette dernière et s'est déclaré attentif à la poursuite d'une collaboration efficace et transparente des Services gouvernementaux.

... VISITE LA COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Aux côtés de Robert COLLE, Secrétaire Général, S.E. M. Serge TELLE s'est entretenu le 15 avril avec les membres de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN) ; de gauche à droite : Jean-Yves PEGLION, Rainier BOISSON (Vice-Président), Guy MAGNAN (Président), Philippe BLANCHI, Jean-Patrick COURT, Agnès LEPAULMIER (Secrétaire Général) ; absent de la photo : Florestan BELLINZONA.



« Je connais toute l'importance [de votre] rôle [...] La préservation de la confidentialité des données liées à notre vie privée est en effet essentielle », a indiqué S.E. M. le Ministre d'Etat, avant d'annoncer que le processus d'adéquation de la législation monégasque à la réglementation européenne sera poursuivi et que la loi relative à la protection des informations nominatives sera révisée.

INTERNATIONAL

SIGNATURE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

A l'instar des représentants de 174 pays, S.E. M. le Ministre d'Etat s'est rendu le 22 avril au siège des Nations Unies à New York pour signer l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Une occasion supplémentaire pour la Principauté d'affirmer son engagement en la matière.



S.E. M. le Ministre d'Etat a signé l'Accord de Paris sur les changements climatiques au siège de l'ONU, à New York (© ONU).

C'est désormais officiel : Monaco fait partie des Etats impliqués dans une limitation du réchauffement global à moins de 2°C, tel que le prévoit l'Accord adopté au Bourget en décembre, lors de la COP21. « Monaco a depuis longtemps choisi d'assumer une responsabilité vis-à-vis du monde. Avec sa taille, avec les spécificités de son économie, avec les contraintes de sa géographie, la Principauté est décidée à jouer un rôle à part », a déclaré S.E. M. Serge TELLE en préambule d'une allocution prononcée devant l'hémicycle à la suite de la signature.

ACTION NATIONALE

Un rôle qui se joue d'abord, selon les souhaits de S.A.S.



Après la signature, S.E. M. le Ministre d'Etat a serré la main de Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies (© ONU).

le Prince Souverain, sur son territoire : « Notre ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990, et d'aboutir

à la neutralité carbone en 2050 », a rappelé S.E. M. le Ministre d'Etat. « Pour ce faire, 3 secteurs d'activité particulièrement émetteurs sont ciblés [...] : le transport rou-

tier, le traitement des déchets et l'utilisation d'énergie dans les bâtiments. Notre politique articule donc développement de la mobilité propre, optimisation des systèmes de traitement des déchets et amélioration de l'efficacité énergétique. »

ACTION INTERNATIONALE

Son intervention a par ailleurs exposé les initiatives entreprises à l'étranger : « La lutte contre les changements climatiques et l'aide au développement sont pour nous 2 aspects d'une même nécessité, celle de préserver les populations les plus vulnérables, qui sont toujours les 1^{ères} victimes des altérations du climat. Dans les 2 cas, il s'agit de promouvoir les principes et les vertus d'un développement durable, solidaire et responsable. C'est en ce sens que le Gouvernement Princier a noué des partenariats privilégiés avec les petits Etats insulaires en développement ».

S.E. M. le Ministre d'Etat a également fait savoir que Monaco souhaitait voir le rôle du Fonds Vert pour le Climat se renforcer. « A cet égard, le Gouvernement va pérenniser sa contribution en faveur du Fonds, laquelle sera versée sous forme de don. »

MODE D'EMPLOI

OBJECTIFS ET DEROULEMENT DES ENTRETIENS D'EVALUATION

Menés annuellement dans l'ensemble des Services, Directions et Secrétariats des Départements, les entretiens d'évaluation permettent aux responsables de dresser un bilan des compétences de leurs collaborateurs, d'identifier leurs points d'amélioration, leurs besoins en formation et de définir de nouveaux objectifs.

Les entretiens d'évaluation, obligatoires, se déroulent entre la mi-mars et la fin juillet. Propices à l'échange, ils sont des moments privilégiés entre un évaluateur (toute personne ayant un rôle d'encadrement) et un évalué.

La préparation : afin d'optimiser leur efficacité, les entretiens doivent être préparés. Pour cela, évaluateurs et évalués sont invités à consulter préalablement les guides et la fiche d'entretien mis spécialement à leur disposition sur Informations Fonction Publique (la DRHFFP organise par ailleurs régulièrement des formations spécifiques pour



Durant l'entretien d'évaluation, il est nécessaire qu'évaluateur et évalué soient pleinement disponibles.

les évaluateurs). Le rendez-vous doit en outre être fixé au minimum 15 jours à l'avance.

Le déroulement : au travers d'un échange entre évaluateur et évalué, un point est fait sur les tâches et missions

du poste, ainsi que sur les réalisations de l'année. C'est également le moment pour l'évalué de donner un feed-back et de formuler des remarques éventuelles. Enfin, évaluateur et évalué définissent les nouveaux objectifs et les points à améliorer pour le futur.

Le résultat : à l'issue de l'entretien, l'évaluateur remplit la fiche précédemment citée. Puis, une fois la période des évaluations terminée, la DRHFFP recueille les besoins en formation afin d'établir son plan annuel en la matière, et examine les souhaits de mobilité.

SPORT

LA FONCTION PUBLIQUE FINALISTE DU 2^e CHALLENGE INTER-ENTREPRISES DE BADMINTON

Engagée pour la 2^e année consécutive dans le Challenge Inter-Entreprises de Badminton, l'équipe de la Fonction Publique s'est hissée jusqu'en finale après un très beau parcours en poules dans lesquelles elle a notamment battu l'équipe des Sapeurs-Pompiers.

En finale, elle n'a pas démérité mais a dû affronter une équipe de la SBM Offshore très motivée qui l'a finalement emporté 4 à 2. En progression constante (la 3^e place avait été atteinte en 2015), elle vise le titre pour l'édition 2017.



De gauche à droite : Vincent TREVILLY (DAEIU), Audrey WALZ (Capitaine, Professeur des Ecoles), Romain LOULERGUE (CGD), Céline COTTALORDA (SGG) et Yoann AUBERT (DRHFFP). Absents de la photo : Ayrthon MICHELOTTI (Direction de l'Aviation Civile), Jérémie RATON (Stade Louis II), Bertrand VANZO (DAEIU), Emmanuelle PESCE (DAEIU) et Fabienne PENNACINO (DEE).

MISSIONS

LES SERVICES MOBILISES POUR L'ORGANISATION DE « MONACO SEVENS »

La Principauté accueille les 18 et 19 juin le tournoi de qualification olympique de Rugby à VII, intitulé « Monaco Sevens », dont le vainqueur sera la 12^e équipe qualifiée pour les jeux Olympiques de Rio 2016. Un événement sportif international qui implique la mobilisation de nombreux Services du Gouvernement Princier.



Le tirage au sort des poules s'est déroulé le 23 mai à l'Hôtel Hermitage en présence, notamment, de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charline.

Toute demande de manifestation en Principauté de Monaco impliquant une occupation du domaine public et nécessitant l'appui en matériels et personnels de l'Etat doit obligatoirement être soumis à autorisation du Département de l'Intérieur.

Dans ce cadre, le Département de l'Intérieur se charge de consulter les Départements, Directions ou Services concernés, et répercute au pétitionnaire les remarques formulées, accompagnées d'éventuelles réserves et des prescriptions édictées par la Commission Technique, si le dossier a nécessité un examen par ses soins.

Tel est le cas pour « Monaco Sevens » !

L'organisation de ce tournoi, qui est une 1^{ère} à Monaco, se déroulera au Stade Louis II les 18 et 19 juin avec plus de

45 matchs en un week-end et la présence de nombreux spectateurs qui pourront également, à l'extérieur du Stade, découvrir une « Family Zone » prolongeant le côté festif et familial de cet événement.

Afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et que toutes les dispositions tant en matière de sécurité, de secours, d'équipement et de circulation soient étudiées et validées, le Département de l'Intérieur a réuni l'ensemble des entités concernées, permettant la coordination et l'échange d'informations entre les Services suivants :

- la Direction du Stade Louis II - voir détails dans l'encadré ;
- la Direction de la Sécurité Publique ;
- les nombreux Services du Département de l'Équipement, de l'Environnement et

- de l'Urbanisme (la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, la Direction de l'Aménagement Urbain, le Centre Intégré de Gestion de la Mobilité, le Service des Parkings Publics) ;
- les Services de secours (le Corps des Sapeurs-Pompiers, la Direction de l'Action Sanitaire et la Croix-Rouge Monégasque) ;

Le rôle du Stade Louis II

Le Stade Louis II sera au centre de toutes les attentions en accueillant sur sa pelouse 16 équipes disputant les 45 matchs officiels du tournoi qualificatif pour les Jeux Olympiques de Rio.

En coordination avec le Département de l'Intérieur et la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, la Direction du Stade Louis II a tout mis en œuvre pour répondre aux exigences sportives, techniques et logistiques que réclame la tenue d'un événement d'une telle ampleur. En effet, 7000 spectateurs sont attendus chaque jour.

Prestataire de service, la Direction du Stade Louis II a mis à disposition des organisateurs ses propres ressources techniques, humaines et matérielles... jusqu'aux poteaux de Rugby ! La Direction du Stade prolonge ainsi la tradition monégasque pour l'organisation d'événements sportifs internationaux.



- la Direction de la Communication - voir détails dans l'encadré.

Cette mobilisation interservices, qui contribuent à la renommée de la Principauté de Monaco, a déjà fait ses preuves au travers de manifestations telles que le Grand Prix Automobile, le Jumping Internationale de Monaco, le Monaco Run, le Critérium Cycliste, l'Herculis...

L'implication de la Direction de la Communication

Sollicitée par la Fédération Monégasque de Rugby (FMR) début avril, la Direction de la Communication a d'abord rencontré son Vice-Président, Thierry DANTHEZ, ainsi que le Directeur du tournoi, Nicolas BONNET. Ces derniers lui ont alors exposé leurs demandes de soutien en termes de communication globale, en amont et pendant l'événement.

Puis la Fédération Internationale de Rugby a proposé d'organiser un tirage au sort des poules, à Monaco, le 23 mai. La Direction de la Communication a ainsi travaillé de concert avec les organisateurs pour mettre en place un plan de communication et une couverture médiatique : affichages à Monaco et en périphérie, utilisation des réseaux sociaux pour diffuser l'information, diffusion de communiqués de presse destinés aux médias, prise en charge des accréditations, réalisation d'un dossier de presse, ainsi que d'un clip promotionnel d'annonce du tournoi.

EDUCATION NATIONALE

LES ELEVES MONEGASQUES IMPLIQUES DANS LES RENCONTRES PHILOSOPHIQUES

Nées de la volonté de Charlotte CASIRAGHI, les Rencontres Philosophiques de Monaco visent à promouvoir la philosophie en Principauté en la rendant accessible au plus grand nombre grâce à des ateliers et des conférences avec des personnalités de renom. Une initiative à laquelle la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) a aussitôt décidé d'associer les élèves monégasques.

« Il m'est immédiatement apparu évident, en tant que Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qu'une opportunité extraordinaire se présentait pour tous les élèves de la Principauté », a notamment indiqué Isabelle BONNAL dans sa préface de la revue des Rencontres Philosophiques. « Une chance inouïe leur est en effet accordée, dans le prolongement de l'enseignement de grande qualité qu'ils reçoivent déjà de la part de leurs professeurs au sein des établissements. Ils peuvent nourrir leurs propres pensées en les faisant dialoguer avec celles de 'penseurs aguerris' [...] »



Des élèves de Terminale participent à une conférence précédant un atelier philosophique.

Ce projet pédagogique, conçu autour de l'échange et du partage, a effectivement permis aux élèves des Terminales littéraires du Lycée Albert 1^{er} et du Lycée François d'Assise - Nicolas Barré de participer, tout au long de l'année :

- aux ateliers philosophiques des Rencontres,

au cours desquels ils étaient accompagnés, dans le cadre d'une sortie scolaire, de leur professeur de philosophie ;

- à des conférences précédant ces ateliers, dans lesquelles était chaque fois convié l'intervenant, et qui se poursuivaient avec une discussion avec les élèves ;

- à un concours de dissertation philosophique portant sur le thème des Rencontres de l'année : « l'amour ».

La DENJS a par ailleurs organisé mensuellement des goûters philosophiques pour les jeunes élèves des écoles primaires : des ateliers d'initiation, en présence d'un professeur de philosophie, suivis de chaleureux goûters.

Tous ces rendez-vous ont été rendus possibles grâce notamment à l'implication de Jean-Philippe VINCI et Nicole ABECASSIS, professeurs de philosophie aux Lycées Albert 1^{er} et François d'Assise - Nicolas Barré.

GRAND PRIX DE F1 DIRECTION D'UN EXERCICE D'ETAT-MAJOR DE SECURITE CIVILE

Un exercice d'Etat-Major de Sécurité Civile s'est tenu à la Direction Course de l'Automobile Club de Monaco (ACM) le 13 mai. Explications.



La Direction Générale des Opérations (DGO).

Afin de tester le dispositif de secours pour faire face à un accident mettant en jeu de nombreuses victimes durant le Grand Prix de Formule 1, un exercice d'Etat-Major de Sécurité Civile (sans engagement de moyens sur le terrain) a été joué le 13 mai à l'issue des épreuves du Grand Prix Historique.

L'exercice a été déclenché à 19h15 et s'est terminé à 20h45.

Le scénario retenu était l'accident de F1 suivi de feu (lié à la perforation du réservoir) avec la projection d'une roue et de débris dans la tribune K1, où de nombreux spectateurs étaient présents après 1h de course.

Dans le cas d'espèce, l'événement d'origine était volon-

tairement majorant pour permettre le déclenchement du plan de secours national « OR.MO.SE » (ORganisation MOnégasque des SEcours) et le « Plan Rouge » (nombreuses victimes), nécessitant un changement de posture de gestion (de la gestion des événements piste à la gestion de crise avec de nombreuses victimes).

La communication et la gestion de l'accident passent alors du PC Direction Course au PC de Gestion de Crise de Sécurité Civile (PC-GC).

Un commandement unique est mis en place, appelé la DGO (Direction Générale des Opérations), composée du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, du Président de l'ACM, du Commissaire Général de l'ACM et du Directeur de la Communication.



Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO).

Services de l'Etat mobilisés pendant le Grand Prix (Carabiniers du Prince, Croix-Rouge Monégasque, Direction de l'Aviation Civile...).

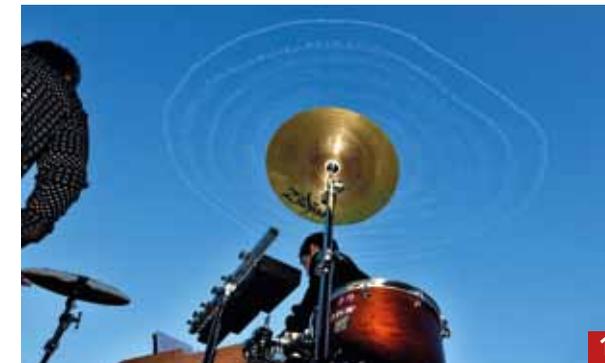
Un des aspects prioritaires de cet exercice a aussi été la communication destinée aux médias du monde entier, présents sur le terrain.

Cet exercice a mis en exergue les exigences d'une forte coordination des secours. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, a souligné « que dans des situations atypiques, il faut apprendre à travailler ensemble et vaincre le stress ».

Les objectifs atteints étaient d'évaluer, d'une part, la gestion de crise au travers du plan « OR.MO.SE », et d'autre part, la partie « terrain » au travers du « Plan Rouge ».

EVENEMENT RETOUR EN IMAGES SUR LA NUIT BLANCHE

Le Gouvernement Princier a choisi d'étudier la suggestion du Conseil National quant à une nouvelle manifestation culturelle ouverte sur l'art contemporain. Organisée sous la tutelle de la Direction des Affaires Culturelles avec le concours de nombreux Services administratifs, la 1^{ère} Nuit Blanche s'est déroulée le 29 avril.



1



2



3



4



5



6

1 Sur la plage du Larvotto, Doug AITKEN a proposé un spectacle aérien et musical intitulé « Drawing in the sky ».

3 Accompagné par un chœur et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, le film « The End », de l'artiste Henrik HAKANSSON, a été diffusé dans l'Auditorium Rainier III.

5 L'Auditorium Rainier III a aussi accueilli le mini-opéra « Moments from Whispering Pines », de Shana MOULTON et Nick HALLETT, avec la soprano Claire BERGERAULT.

2 Egalement sur la plage du Larvotto, l'artiste Augustin MAURS a présenté un projet s'inspirant de « Water Music », la célèbre œuvre musicale de Georg Friedrich HAENDEL.

4 Marko LULIC a « réactivé » la gigantesque mosaïque « Hexa Grace » de VASARELY sur le toit de l'Auditorium Rainier III.

6 Sur l'Esplanade du Grimaldi Forum, Max FRISINGER a exposé une sculpture contemporaine baptisée « Apparatus for Sinking Bodies ».

FOCUS

LA DIVISION DU DEVELOPPEMENT ET DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Au sein de la Direction de l'Expansion Economique, la Division du Développement et du Financement de l'Economie est notamment chargée de l'instruction et de la gestion des dispositifs financiers mis en place par le Gouvernement Princier en direction des entreprises.



La Division du Développement et du Financement de l'Economie se compose de 2 personnes : François-Xavier LE CLERC, Chef de la Division (à droite sur la photo), et Arnaud SBARRATO, Administrateur (à gauche).

Créée en 2011, la Division du Développement et du Financement de l'Economie participe à l'essor du tissu économique monégasque en accompagnant les entreprises sur le long terme au travers de diverses aides et

actions. Un rôle important « qui instaure entre le Gouvernement et les acteurs économiques une proximité que ces derniers apprécient au quotidien », souligne François-Xavier LE CLERC, Chef de la Division.

MISSIONS

- **Gérer les outils de financement à destination des entreprises** et instruire leurs demandes (voir détails dans l'encadré) : « Ces dispositifs qui représentent l'essentiel de l'activité de la Division s'adressent en priorité aux sociétés ayant de la densité en Principauté », indique M. LE CLERC.
- **Réaliser une « veille » auprès des entreprises** : « Il s'agit de renforcer en direction de celles-ci une démarche proactive en les rencontrant, ce qui nous permet d'identifier leurs compétences, savoir-faire, projets ou problématiques et ainsi de structurer une information sur le tissu économique. Ce travail

a d'ailleurs convaincu la Cellule Europe de nous impliquer dans la réflexion sur les négociations avec l'Union Européenne ».

- **Etre l'interlocuteur privilégié des entreprises**, et notamment des acteurs de l'industrie : « A ce titre, la Division est responsable de la mise en place de l'Observatoire de l'Industrie, qui compte déjà 5 réunions à son actif, et en assure le secrétariat ».
- **Etre l'interlocuteur privilégié, au niveau économique et opérationnel, des banques** en direction des entreprises.
- **Organiser les visites du Ministre d'Etat dans les entreprises** (19 rendez-vous organisés depuis 2011).

Les dispositifs financiers proposés :

- **L'Aide à l'installation professionnelle**, destinée aux Monégasques et à leur conjoint ;
- **L'Assurance Foire**, dispositif d'avance remboursable pour les entreprises qui participent à un salon professionnel à caractère international ;
- **L'Aide à la commercialisation**, dispositif permettant aux entreprises industrielles de structurer un service commercial ou de commercialiser un nouveau produit ;

- **le Fonds monégasque à l'innovation**, qui permet le financement d'un projet innovant ;
- **le Fond monégasque EUREKA**, dispositif identique, réservé aux projets coopératifs ;
- **la Bonification d'intérêts**, qui permet la prise en charge par l'Etat d'une partie des taux d'intérêts d'un prêt bancaire ;
- **le Prêt hôtelier**, consenti aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

SERVICE DE CONTROLE DES JEUX

LA FABRICATION ET L'ENTRETIEN DES TAPIS DES CASINOS

En partie fabriqués par l'Atelier des Jeux de la Société des Bains de Mer (SBM), les tapis des casinos monégasques comportent des informations précises et essentielles aux jeux dont le Service de Contrôle des Jeux (SCJ) assure la conformité. Ce dernier veille également à leur entretien régulier.



Eric SCHIAVETTI, Imprimeur des tapis à l'Atelier des Jeux, prépare le traçage d'une ligne sur un tapis de roulette.

Comme dans tout casino, on trouve au Casino de Monte-Carlo, au Café de Paris et au Sun Casino les fameux « tapis verts », surnommés ainsi en raison de leur couleur traditionnelle (quelques tapis oranges sont en outre utilisés dans les Salons Privés du Casino de Monte-Carlo). Ils y équipent les tables de roulette, blackjack, poker, punto banco, craps et trente et quarante.

Selon les jeux, 2 types de tapis sont employés : ceux en microfibre, qui sont fournis par des fabricants (les sociétés Huxley, Abbiati et Martin

Williams), et ceux en laine, qui sont fabriqués par l'Atelier des Jeux.

LA FABRICATION

La confection des tapis des casinos monégasques est réalisée selon une technique unique au monde : une fois le « tapis vierge » découpé, l'Atelier des Jeux trace les lignes, chiffres et lettres relatifs au jeu par décoloration à l'acide nitrique à l'aide de buvards imbibés, d'un fer à repasser et de pochoirs (ce qui crée la couleur jaune).



Fabien BAZZINI, Tapissier, parfait un élément de broderie.

minutieux par tapis dans une salle de vernissage ventilée, ainsi que l'emploi de gants et d'un masque à gaz.

Le SCJ s'assure ensuite que les informations portées sur chaque tapis sont conformes aux règles régissant le jeu concerné.

L'ENTRETIEN

Le SCJ s'assure par ailleurs que l'entretien des plus de 80 tapis des 3 casinos monégasques est bien effectué : leur nettoyage quotidien par les valets de pied et les personnels de l'Atelier des Jeux (les 1^{ers} dépoussièrent à l'aide d'un aspirateur, tandis que les 2^{es} interviennent sur les taches avec des produits spécialisés), et leur remplacement, en moyenne tous les 3 mois.

A LA DECOUVERTE DE NOS SERVICES L'OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE

L'Office des Emissions de Timbres-Poste (OETP) fournit les timbres nécessaires à l'affranchissement des correspondances depuis la Principauté et promeut leur collection. Présentation d'un Service qui émet des symboles de souveraineté véhiculant l'image de Monaco dans le monde entier.



L'OETP se compose de 28 personnes. Ici, Lara ENZA, Directeur, Esther OLIVE-GUILLOT, Infographiste, et Christine SILVESTRI-SANGIORGIO, Attaché, travaillent sur le programme philatélique.

Si le 1^{er} timbre monégasque date de 1885, l'OETP n'a été créé qu'en 1937, par le Prince Louis II, pour répondre aux nombreuses demandes de collectionneurs. C'est l'un des tous 1^{ers} services philatéliques spécifiques. « Son rôle fait par ailleurs apparaître la Principauté comme une exception dans le monde de la philatélie, le service postal étant à Monaco assuré par la Poste française », indique Lara ENZA, Directeur de cet Office.

SECTIONS ET MISSIONS

L'OETP est divisé en 3 pôles :

Le pôle « conception-marketing »,

dont les attributions sont :

- la gestion du programme philatélique ;
- la mise en page et la conception des maquettes de timbres ;
- le suivi du processus de fabrication des timbres avec l'imprimerie de Phil@poste (service chargé des émissions philatéliques françaises) ;

- la conception des visuels des cachets d'oblitération, des flammes postales et des enveloppes « 1^{er} jour d'émission » ;
- la conception des supports de communication, visuels de publicité... ;
- la réalisation d'encarts philatéliques thématiques et la recherche de nouveaux clients.

Le pôle « comptabilité-production », qui assure :

- le traitement et la préparation des commandes (découpe de timbres, oblitération, confection des plis, livraisons...);
- la gestion des stocks ;
- la gestion des relations avec la clientèle ;
- la gestion de la comptabilité « recettes ».

Le pôle « administration », qui travaille en étroite collaboration avec la Direction pour :

- la préparation et la gestion du budget ;
- la gestion du personnel ;
- la gestion des dossiers administratifs ;
- l'organisation de l'exposition philatélique internationale MonacoPhil.

DEVELOPPEMENT

L'OETP doit prochainement adhérer à la World Online Philatelic Agency (www.wopa-stamps.com), site de vente de timbres en ligne réunissant plus de 30 administrations postales. « Cette adhésion est essentielle pour l'OETP car elle devrait

générer des recettes supplémentaires et un accès à de nouveaux marchés », souligne le Directeur.

Dans le prochain numéro du JDA, nous vous présenterons l'élaboration du programme philatélique, l'organisation des mises en vente et le rôle joué par l'OETP à l'occasion de MonacoPhil...

Quels liens avec le Musée des Timbres et des Monnaies ?

Placé sous la tutelle administrative de l'OETP, ce Musée fondé en 1995 présente l'histoire de la Principauté au travers des collections de timbres et de monnaies. Ses orientations philatéliques et numismatiques sont définies par un Comité de gestion dont le président est le Directeur de l'OETP (et dont tous les membres appartiennent à la Commission Consultative des Collections Philatélique et Numismatique de S.A.S. le Prince Souverain). A noter : il dispose d'un site de vente en ligne depuis le 1^{er} juin (www.mtm-monaco.mc).



LES MISES EN VENTE DES TIMBRES-POSTE

Le 29 avril, l'Office des Emissions de Timbres-Poste (OETP) a procédé à la mise en vente du timbre suivant :

49^e CONCOURS INTERNATIONAL DE BOUQUETS

Organisé par le Garden Club de Monaco, le 49^e Concours International de Bouquets s'est déroulé les 4 et 5 juin. Le timbre représente l'un des bouquets lauréats de l'édition précédente dont le thème était « La Russie ».

Dessin : Colette THURILLET
Impression : Offset
Format du timbre : 30 x 40,85 mm vertical
Tirage : 50.000 timbres-poste
Feuille de 10 timbres-poste avec enluminures
Tarif : 0,80 €

Ce timbre est en vente à l'Office des Timbres, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie, ainsi qu'au Musée de la Poste et au Carré d'Encre à Paris.

Il est proposé aux abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la 1^{ère} partie 2016.



Le 9 mai, l'OETP a également procédé à la mise en vente du timbre suivant :

EUROPA : PENSEZ VERT !

Chaque année depuis 1956, un timbre Europa est émis sur une thématique commune définie par PostEurop. Cette année, le visuel du timbre est commun à tous les pays participant à l'émission. PostEurop a organisé un concours sur le thème « Think green ! » auprès des différents opérateurs postaux. Grâce au dessin de Doxia SERGIDOU, la Cyprus Post (opérateur de Chypre) a remporté le concours.

Dessin : Doxia SERGIDOU
Impression : Offset
Format du timbre : 40,85 x 30 mm horizontal
Tirage : 50.000 timbres-poste
Feuille de 10 timbres-poste avec enluminures
Tarif : 1 €

Ce timbre est en vente à l'Office des Timbres, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie, ainsi qu'au Musée de la Poste et au Carré d'Encre à Paris. Il est proposé aux abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la 2^e partie 2016.



INTERVIEW

CHRISTINE LORENZINI, MEDIATEUR FAMILIAL

La Médiation Familiale offre aux personnes traversant un conflit familial un accompagnement professionnel qui permet, au cours d'entretiens totalement confidentiels, de renouer le dialogue et de trouver ainsi, par elles-mêmes, les bases d'un accord mutuellement acceptable. Elle est assurée, sous l'autorité du Département des Affaires Sociales et de la Santé, par Christine LORENZINI, à l'initiative de sa création en 2000, qui nous a présenté sa délicate mission lors d'un entretien.



Christine LORENZINI, Médiateur Familial, reçoit les familles en conflit au 6 boulevard de Belgique.

A qui s'adresse la Médiation Familiale ?

Elle répond essentiellement à des situations de séparation et de divorce mais peut aussi s'appliquer aux conflits entre parents et enfants et ceux relatifs à une succession ou à la prise en charge d'un parent dépendant. Dans les 2/3 des cas, il s'agit de démarches volontaires. Pour le reste, les personnes sont adressées par voie judiciaire.

Quels sont ses objectifs concrets ?

Pour chaque situation, je reçois les personnes pour

des séances qui varient entre 1h et 1h30 dans le but d'apaiser le conflit et de parvenir à un accord qui sera ensuite entériné par

“ La force de la médiation : crever l'abcès du conjugal pour dépolluer le parental ”

leurs avocats et homologué par les magistrats. Pour cela, je dois d'abord les convaincre du bien-fondé d'un engagement volontaire dans un processus de reprise du dialogue qui exige transparence, respect

mutuel et responsabilisation. Puis, au regard des désaccords formulés, je les aide à identifier les sources de conflit afin de favoriser

l'expression des requêtes et d'entamer les négociations dans l'intérêt de chacun. Dans les situations de séparation et divorce, par exemple, l'accent est mis sur les responsabilités parentales et les besoins de

l'enfant. Ainsi, la force de la médiation est de crever l'abcès du conjugal pour dépolluer le parental.

Comment garanzissez-vous la confidentialité ?

Je ne remets aucun rapport aux juges. Et en cas d'échec de la médiation, je ne leur en précise jamais les raisons. Le Service est en outre directement rattaché au Département des Affaires Sociales et de la Santé, ce qui préserve sa totale indépendance. Et là encore, la confidentialité est de mise : chaque année, je rends en effet au DASS un rapport sur les près de 75 médiations annuellement menées sur lequel ne figurent ni les noms des personnes accueillies, ni aucune autres informations personnelles.

Quelles sont les qualités requises pour un Médiateur Familial ?

Il faut être patient, tolérant, chaleureux, doté d'une grande faculté d'écoute, empathique, impartial et ne jamais juger. Je dispose par ailleurs personnellement, outre mon Diplôme d'Etat, d'un Diplôme de Médiateur International me permettant d'accueillir les couples binationaux, nombreux en Principauté.

SANTE PUBLIQUE

VIRUS ZIKA : LE DISPOSITIF PREVENTIF INSTAURE PAR LE GOUVERNEMENT

Bien qu'aucun cas d'infection par le virus Zika n'ait à ce jour été détecté en Principauté, ce dernier a été déclaré par l'OMS « urgence de santé publique de portée internationale ». Aussi, le Gouvernement Princier a mis en place une batterie de mesures préventives, notamment en matière de lutte contre les moustiques.



Lutter contre une potentielle épidémie du virus Zika, c'est avant tout lutter contre le développement du moustique-tigre.

Le virus Zika, ainsi d'ailleurs que le Chikungunya et la dengue, sont transmis par la piqûre du moustique-tigre (*Aedes albopictus*)*, qui s'est développé dans le sud de la France. Pour prévenir toute épidémie, le Gouvernement a donc, en 1^{er} lieu, mis en œuvre un plan de lutte contre sa prolifération en Principauté dont la conduite est assurée par la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) :

• **Traitement des zones à risque** : ce moustique niche là où l'eau stagne en petite quantité. « La pulvérisation d'un produit spécifique qui tue ses larves est ainsi régulièrement menée par la Section Jardins de la Direction de l'Aménagement Urbain

dans tous lieux publics susceptibles d'en abriter », indique Jean LORENZI, Médecin Général de Santé Publique à la DASA.

• **Education de la population** : pour éviter l'eau stagnante chez les particuliers (dans les gouttières, les soucoupes des pots de fleurs...), la DASA a informé les structures les plus concernées.

L'autre volet du dispositif porte sur la prise en charge d'éventuels cas de contamination pour endiguer une possible épidémie :

• **Information auprès des médecins généralistes et des établissements**

de santé : « Un document informatif complet leur a été adressé afin qu'ils envisagent systématiquement l'infection au Zika chez les personnes souffrant de fièvre et de douleurs articulaires, notamment pour celles provenant de pays touchés, car les signes cliniques du virus ne sont pas toujours évidents ou évoquent, au départ, une grippe », précise le Dr LORENZI. Il est en outre demandé que tout cas suspect soit déclaré à la DASA.

• **Isolement du malade** : « En cas d'infection avérée par examens, nous devrions veiller, avec le médecin traitant, à ce que la personne soit isolée à domicile en uti-

lisant moustiquaires, spray répulsif ou encore prises anti-moustiques. De cette manière, nous pourrions éviter qu'elle ne se fasse piquer par un moustique et que celui-ci puisse transmettre la maladie à autrui. »

• **Désinsectisation des zones fréquentées par le malade** : celle-ci serait menée par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Méditerranéen, organisme public français qui a signé une convention avec la Principauté.

* : La transmission du virus Zika par voie sexuelle a également été mise en évidence mais concerne une infime minorité des infections.

MODERNISATION

CHPG : LA 2^e PHASE DU PLAN DE MOBILITE

Poursuivant une démarche globale de développement durable initiée par S.A.S. le Prince Souverain, le Département des Affaires Sociales et de la Santé a souhaité lancer la 2^e phase du Plan de Mobilité du Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG). Une initiative qui facilite grandement les déplacements des usagers dans l'enceinte de l'établissement.



Les voiturettes électriques à la demande permettent notamment aux patients de se rendre facilement au nouveau bâtiment des Tamaris (consultations externes).

En 2015, la circulation automobile avait été strictement encadrée au sein du CHPG et un parking public rénové avait été mis à la disposition des patients et visiteurs : c'était la 1^{ère} phase du Plan de Mobilité. Depuis mars, la 2^e phase a été mise en œuvre, améliorant encore les conditions d'accessibilité pour les usagers, et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite ou rencontrant des difficultés à se déplacer.

VOITURETTES ELECTRIQUES A LA DEMANDE

Parmi les innovations mises en place, 2 voiturettes électriques avec chauffeur sont proposées pour circuler d'un bâtiment de l'Hôpital à l'autre. Pour en bénéficier, le patient ou le visiteur ayant besoin d'assistance peut s'adresser aux hôtesses d'accueil et aux agents de régulation, utiliser un interphone spécialement installé

à la sortie du parking, ou solliciter leur usage auprès des conducteurs tout au long de leur parcours (dont les points de départ sont la sortie du parking sur l'esplanade ou la Conciergerie).

Déjà testé avec succès dans certains hôpitaux pavillonnaires de grande dimension, ce service est disponible du lundi au vendredi de 7h45 à 19h30. Il rend les visites plus pratiques et inscrit toujours davantage le CHPG

dans une politique de développement durable initiée en 2010.

FAUTEUILS ROULANTS EN LIBRE-SERVICE

Autre mesure de ce nouveau Plan de Mobilité : la mise à disposition, en différents points de l'Hôpital, de fauteuils roulants pour les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant. Des équipements en libre-service qui facilitent

leurs déplacements sans pour autant les contraindre, quand ce n'est pas nécessaire, à une prise en charge par une compagnie d'ambulances / véhicules sanitaires légers (VSL).

La 2^e phase du Plan de Mobilité du CHPG démontre l'attention portée au bien-être des patients et met en valeur une haute qualité d'accueil qui garantit la continuité de l'excellence des soins de l'établissement. Pour mémoire, ce dernier s'est vu attribuer, par la Haute Autorité de Santé, une certification avec la note maximale A en juillet 2015.

Ils sont disponibles :

- à la Conciergerie ;
- à l'Accueil / Bureau des entrées ;
- aux Urgences ;
- sur le Pavillon Louis II, niveau -1 (sortie de parking vers les consultations) ;
- sur le Pavillon Louis II, niveau RDC (sortie générale du parking).

Les fauteuils roulants en libre-service évitent notamment une prise en charge systématique de la part des ambulanciers.



EVENEMENT

LE TRIBUNAL DU TRAVAIL FETE SES 70 ANS

Créé en mai 1946, le Tribunal du Travail a aujourd'hui 70 ans d'existence. Afin de célébrer cet anniversaire, un cocktail a été organisé le 23 mai dans la Salle Belle Epoque de l'Hôtel Hermitage en présence, notamment, de S.A.S. le Prince Souverain, de Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires

Sociales et de la Santé, de Jacques WOLZOK, Président de l'Institution, et de Karim TABCHICHE, Vice-Président.

Dans le prochain JDA, nous vous présenterons les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Tribunal du Travail...



TRAVAUX PUBLICS

GRAND PRIX : LA REFECTION DES ENROBES

Tous les ans, environ un tiers du parcours du Grand Prix de Formule 1 fait l'objet d'une réfection de la chaussée afin d'offrir aux pilotes un circuit sûr et de qualité. Une opération importante menée par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) qui permet aussi à la Principauté de disposer d'un réseau de voies urbaines particulièrement bien entretenu.



L'équipe de la DAU fait le point sur les portions ayant fait l'objet d'une réfection des enrobés. De gauche à droite : Francis DEPARIS, Adjoint Technique (Section Voirie-Signalisation) ; Bruno CINNERI, Conducteur de Travaux (Section Voirie-Signalisation) ; Didier FLECHE, Technicien Territorial Chef (Section Voirie-Signalisation) ; Anthony de SEVELINGES, Chef de Division Espaces Publics - Centre Intégré de Gestion de la Mobilité.

« Le Grand Prix de F1 de Monaco a cette spécificité d'être disputé sur un circuit urbain, c'est-à-dire sur des routes quotidiennement empruntées. Aussi, ces dernières sont sujettes à davantage d'usure que sur un circuit fermé, et nécessitent donc une remise en état annuelle conséquente », expose Anthony de SEVELINGES, Chef de la Division Espaces Publics à la DAU.

Cet entretien consiste à remplacer une partie de ce que l'on appelle les enrobés : « Mélange de granulats, de sable et de liant hydrocarboné - autrement

nommé bitume - l'enrobé est appliqué en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée. Pour le parcours du Grand Prix, celui utilisé est résistant à l'arrachement que peut engendrer la puissance des F1, conformément aux exigences de la Fédération Internationale de l'Automobile ».

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les tronçons à réhabiliter sont choisis, en concertation avec la DAU, par l'Automobile Club de Monaco après chaque Grand Prix.

« Nous disposons ainsi d'une année entière pour prévoir les budgets afférents. Puis, environ 3 mois avant la compétition, nous organisons une réunion préparatoire avec tous les Services concernés : la Compagnie des Autobus de Monaco, le Service des Parkings Publics, la Direction de

Les portions rénovées en 2016

Cette année, la réfection des enrobés a concerné : la route de la Piscine, darse nord ; la darse sud et le début du boulevard Albert 1^{er} (réalisée les nuits des 12, 13 et 14 avril) ; la montée de l'avenue d'Ostende (nuits des 12 et 13 avril).

la Sécurité Publique, le Corps des Sapeurs-Pompiers... »

Viennent ensuite des rencontres avec la société titulaire du marché d'entretien de la voirie qui opère les travaux (Sivia'M) afin de les planifier, le lancement d'une campagne de communication dans la presse et aux abords du chantier, pour informer la population, et la mise en place d'une signalisation sur les routes.

« Enfin, environ 1 mois et demi avant la course, les travaux sont effectués de nuit afin d'éviter au maximum la gêne de la circulation. 2 phases sont nécessaires : le rabotage de la partie supérieure de la chaussée puis l'application des enrobés. »

Un contrôle est par ailleurs assuré par un bureau spécifique de la Sivia'M et un groupe d'experts mandatés par la DAU.



En chiffres...

- 40 personnes mobilisées
- Environ 45 heures de travail
- 15.000 m² de routes remis à neuf
- 1800 tonnes d'enrobé utilisés

Parmi les secteurs où les enrobés ont été reconstitués, il y a le virage « Anthony Noghès ».

COOPERATION NUMERIQUE

L'ACCORD ENTRE LA PRINCIPAUTE ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Afin d'exposer les avancées d'un Accord de Coopération Numérique signé en juin 2015 entre la Principauté et la Métropole Nice Côte d'Azur, s'est tenue le 21 avril au Ministère d'Etat la 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage.

Ont ainsi pu être examinés les projets envisagés dans le cadre de cet Accord visant à établir un espace numérique transfrontalier, à mettre en place des expérimentations « smart city » et à contribuer au développement économique et à l'attractivité de ces territoires. Des projets de coopération ont en effet été sélectionnés par un Comité Opérationnel avant d'être soumis au Comité de Pilotage, organe décisionnel présidé pour l'occasion par Cyril GOMEZ, Directeur Géné-

ral du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

La DCE est également chargée, avec son homologue métropolitain, de l'organisation des réunions de travail et des échanges entre les différents Services administratifs (Pour faciliter ces échanges, une plateforme de partage Web est en cours de réalisation). Elle suit en outre tout particulièrement le projet de déploiement d'infrastructures numériques destinées à créer un écosystème favorable à l'innovation, à fédérer les acteurs publics et privés ou les centres de recherche comme l'IMREDD (Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable) et EURECOM.



La 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage de l'Accord de Coopération Numérique entre la Principauté et la Métropole Nice Côte d'Azur a réuni élus de cette dernière et représentants du Gouvernement Princier.

Par ailleurs, une approche transversale étant indispensable pour mettre en œuvre les projets arrêtés par le Comité de Pilotage, plusieurs autres Services et Départements sont mobilisés pour apporter réflexions et expertises : la Direction de la Prospective,

de l'Urbanisme et de la Mobilité, la Direction de l'Aménagement Urbain, le Service des Parkings Publics, la Direction de l'Environnement, la Direction du Travail, la Direction de l'Expansion Économique et la Direction des Affaires Internationales.

DEVELOPPEMENT DURABLE MONACO, PRECURSEUR DES POMPES A CHALEUR EAU DE MER

Mené par plusieurs Services dépendants du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, le développement de la technologie des pompes à chaleur sur boucle eau de mer (PAC eau de mer) permet à la Principauté d'être à l'avant-garde en matière d'énergie renouvelable. Explications.

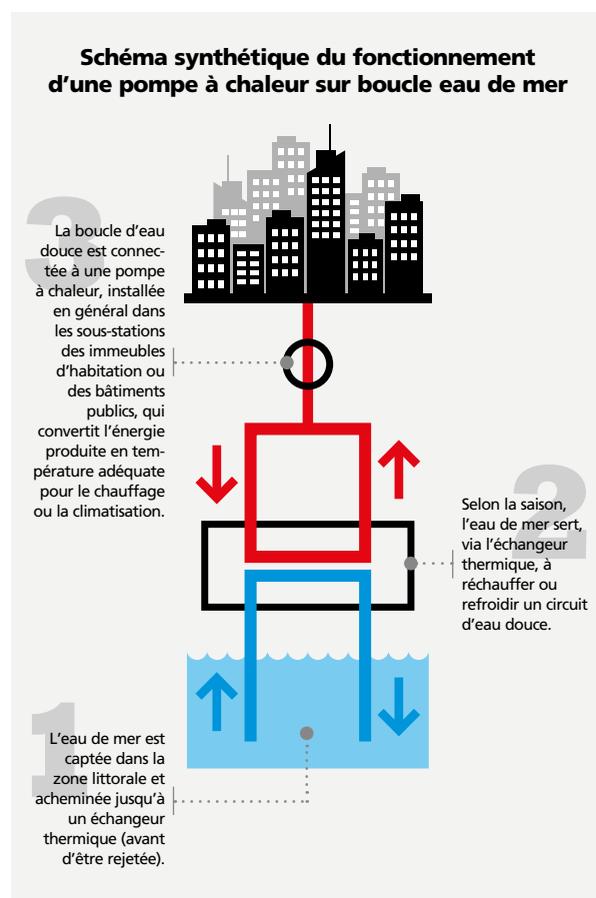
Système thermodynamique puisant sa source d'énergie dans l'eau de mer (ressource renouvelable et propre) pour la transférer vers l'utilisateur final sous forme d'énergie calorifique ou frigorifique (voir schéma), la PAC eau de mer constitue une solution de production d'énergie alternative qui participe à la limitation des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté.

Autre bénéfice : « Une PAC eau de mer nécessite, certes, un investissement financier légèrement plus élevé qu'un système de production d'énergie classique, mais elle fournit aussi plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Il s'agit ainsi d'une technologie permettant d'accroître significativement l'efficacité énergétique d'un système », explique Jonathan RIT, Administrateur à la Division Énergie-Climat-Activités Urbaines de la Direction de l'Environnement.

Située au bord de la Méditerranée, la Principauté a donc judicieusement choisi de profiter de ses avantages...

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monaco a même été précurseur, la 1^{ère} PAC eau de mer ayant été installée dès 1963, pour chauffer l'eau



du Stade Nautique Rainier III. Aujourd'hui, le pays compte plus de 70 unités, organisées en une vingtaine de boucles eau de mer, pour une production annuelle estimée à 191.600 MWh, ce qui représente environ 17 % de la consommation énergétique nationale.

La Principauté constitue ainsi un véritable laboratoire pour cette technologie « qui apparaît comme une solution performante et compétitive de la transition énergétique : celle-ci contribue en effet amplement à l'atteinte d'une part de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie d'ici

2020, objectif fixé par le Plan Énergie Climat », fait valoir M. RIT.

SERVICES CONCERNES

La Direction de l'Environnement comptabilise la production d'énergie réalisée à partir des PAC eau de mer. « Elle a également été partenaire du projet de recherche intégré OptimaPac qui portait sur l'optimisation des performances des PAC eau de mer dans leur globalité technique, économique et environnementale. »

Leur mise en œuvre implique par ailleurs les actions collectives de planification et de développement de plusieurs Services de l'Administration, en particulier du Service des Travaux Publics (pour les projets de construction) et du Service de Maintenance des Bâtiments Publics (pour la gestion des installations).

PROJETS

Plusieurs extensions et/ou créations de réseaux de boucles eau de mer sont en cours d'étude ou de réalisation : « Le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace dispose d'ores et déjà d'une réservation sur la station de pompage eau de mer de Fontvieille qui permettra d'alimenter en eau douce

tempérée les pompes à chaleur du bâtiment ».

Les travaux d'extension du Quai Albert 1^{er} prévoient en outre la mise en place d'une boucle eau de mer qui sera reliée au Musée de l'Automobile et desservira le Centre Administratif, la Direction de la Sécurité Publique et d'autres bâtiments à usage mixte.



ENVIRONNEMENT LA PRINCIPAUTE ACCUEILLE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALPARC

Soutenant différents projets écologiques de l'association ALPARC (le Réseau Alpin des Espaces Protégés), la Principauté a organisé, pour la 2^{ème} fois, une réunion de son Conseil d'Administration les 7 et 8 avril.



La Réunion du Conseil d'Administration d'ALPARC s'est tenue à l'hôtel Novotel.

Valérie DAVENET, Directeur de l'Environnement et membre du Conseil d'Administration, s'est félicitée d'accueillir les membres d'ALPARC, « dont l'action est centrale dans la préservation des espaces protégés de l'Arc alpin. C'est aussi un lieu d'échanges et de dialogue pour tous les acteurs qui ont ce vaste espace en partage ».

Créée en 1995, ALPARC constitue en effet la plus grande fédération d'organismes gestionnaires d'espaces protégés des Alpes (23 % de l'espace alpin). Son but est d'appliquer le protocole « Protection de la nature et entretien des paysages »

de la Convention Alpine, traité international dont la Principauté est signataire avec 7 autres pays (l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, la Slovaquie et la Suisse).

Ont par ailleurs contribué à l'organisation de cette réu-

nion la Direction des Affaires Internationales et la Direction du Tourisme et des Congrès.



« Monaco a toujours été engagé dans les thématiques de développement durable et de protection de la biodiversité de l'Arc alpin, notamment au travers de la Convention cadre de partenariat avec les Parcs du Mercantour et Alpi Maritime », a souligné Valérie DAVENET, Directeur de l'Environnement (voir JDA n°73).

INITIATIVE

OPERATION BABYLOAN : LE DEFI SOLIDAIRE DE L'ADMINISTRATION

La coopération monégasque accompagne chaque année plus de 130 projets d'aide au développement dans une douzaine de pays. Aujourd'hui, le Gouvernement Princier invite les fonctionnaires et agents de l'Etat à participer à cette solidarité internationale au travers d'une opération originale de micro-crédits où chacun peut voter pour les projets qu'il souhaite voir soutenus par la DCI.



Des flyers et affiches résumant l'opération ont été distribués à tous les Services et sont exposés au Ministère d'Etat.

Ce « Défi solidaire » a été initié par la Direction de la Coopération Internationale (DCI), en charge de l'aide au développement, grâce au soutien et en collaboration du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), de la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers (DAEIU), de la Direction Informatique (DI) et de la Direction de la Communication.

Grâce à cette opération participative et innovante, la DCI souhaite sensibiliser les membres de l'Administration à ses actions en les rendant acteurs de la solidarité internationale. Elle s'est,

dans le cadre de cet ambitieux projet, associée à Babyloan, 1^{ère} plateforme européenne de micro-crédit en ligne (voir encadré).

“ Les petits prêts font les grandes histoires... Nous comptons sur votre participation ! ”

S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat

Quel est le principe de l'opération ?

La DCI et Babyloan ont sélectionné 71 projets de micro-entrepreneurs, mis en avant pour leur qualité,

qui nécessitent un prêt solidaire (dans 9 pays en développement : Bénin, Ouganda, Maroc, Indonésie, Equateur, Pérou, Nicaragua, Honduras et Haïti).

Qui peut voter ?

Sont concernés tous les membres de l'Administration disposant d'une adresse e-mail « @gouv.mc ». Chaque Direction et Service a, par ailleurs, désigné un référent « Défi solidaire ».

Où et quand voter ?

Le vote dure 1 mois : du 1^{er} au 30 juin. Celui-ci est à effectuer sur une plateforme Internet dédiée, développée par le partenaire Babyloan et accessible depuis le panneau d'accueil : coopmonaco.ledefisolidaire.org.

A quoi servent ces votes ?

Les projets qui recueilleront le plus de suffrages seront entièrement financés par la DCI pour un montant total

attribuée, à laquelle s'ajoutera celle engendrée par les remboursements des micro-entrepreneurs, et ainsi de suite au cours de la 3^e année. Grâce à ce système de réinjection des fonds, de



Voici un des 71 projets pour lequel vous pourriez voter...

de 23.000 €... pour cette année, car « in fine » le « Défi solidaire », doté d'une enveloppe de 100.000 € sur 3 ans, s'inscrit dans un but d'appui à l'entrepreneuriat et au développement socio-économique local dans les « pays du sud ».

Par conséquent, en 2017, une nouvelle somme sera

nombreux nouveaux projets entrepreneuriaux seront donc soutenus par la DCI.

Pourquoi ce projet est important ?

Aujourd'hui, dans les pays en développement, 75 % de la population n'a pas accès aux prêts bancaires traditionnels. Or, l'octroi d'un

Un projet innovant

Si le concept de « plateforme de vote » au sein d'une structure a déjà été développé par Babyloan (par exemple pour l'Agence Française de Développement), c'est la 1^{ère} fois qu'un Etat consulte ses fonctionnaires afin de les mobiliser dans ses actions à fort impact social. La Principauté fait ainsi preuve de sa modernité, d'autant que l'opération a recours aux nouvelles technologies.

micro-crédit, à savoir 400 à 800 €, permet à un petit entrepreneur local de créer ou de développer une activité rémunératrice (commerce, artisanat, agriculture...), très souvent dans le but de scolariser ses enfants.

C'est pourquoi les fonctionnaires et agents de l'Etat sont invités à s'impliquer

dans ce projet, dans cette aventure commune, afin de démontrer la solidarité de l'Administration monégasque pour les populations les plus vulnérables.

Dans les prochains JDA, nous dresserons le bilan de l'opération et nous nous pencherons sur les projets financés...

Qui est Babyloan ?

Babyloan est le leader du crowdfunding de micro-crédit en Europe et occupe la 2^e place au niveau mondial. Ses chiffres :

- 36.000 membres ;
- 1 M de visiteurs uniques sur son site Web (www.babyloan.org) ;
- 1 prêt solidaire toutes les 8 minutes ;
- 99 % de prêts remboursés ;
- 130.000 micro-entrepreneurs déjà soutenus.



L'ACTU EN IMAGES

VISITE OFFICIELLE DE S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN AUX PHILIPPINES

Accompagné par le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, S.A.S. le Prince Souverain a effectué, les 6 et 7 avril, sa 1^{ère} Visite Officielle en République des Philippines. Ce déplacement a renforcé les liens diplomatiques entre les 2 pays, notamment grâce à l'Accord de coopération visant à développer les relations dans différents domaines (économique, culturel, scientifique, environnemental...) que Gilles TONELLI a signé.

EVENEMENT

LE 40^e ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD RAMOGE

L'Accord RAMOGE, traité de protection de l'environnement marin et côtier signé entre la Principauté, la France et l'Italie, fête cette année ses 40 ans d'existence. Pour l'occasion, Monaco a organisé plusieurs événements dans le but d'afficher cette fructueuse coopération internationale.



S.A.S. le Prince Souverain était invité sur le navire français L'Abeille Flandre.

Dans les années 1970, alors qu'il n'existe aucun dispositif transfrontalier de sauvegarde de la Méditerranée, le Prince Rainier III annonce son souhait de créer une zone pilote de prévention et de lutte contre les pollutions marines. Cette proposition est accueillie très favorablement par les 2 pays voisins. Ainsi, le 10 mai 1976, l'Accord RAMOGE est signé. A l'origine, il ne concernait que l'axe Saint-Raphaël / Monaco / Gênes (d'où son nom, issu des 1^{ères} syllabes de ces 3 villes), puis il a été étendu à Marseille / La Spezia.

40 ans plus tard, cet outil de coopération scientifique, technique, juridique et administrative entre les gouvernements monégasques, français et italien, en faveur de la protection du milieu marin (lutte contre la pollution, préservation de la

biodiversité, sensibilisation du grand public...), demeure une spécificité. Et s'enrichit...

ACTUALISATION DE RAMOGEPOL

Afin de prendre en compte les dangers, pour la navigation, que constituent les objets dérivants, le plan antipollution RAMOGEPOL a été amendé, le 26 avril en Principauté, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, par les autorités des pays parties à l'Accord. A cette occasion, des visites de navires spécialisés, amarrés sur la digue flottante du Port Hercule, ont eu lieu.

RAMOGEPOL 2016

Destiné à démontrer et entretenir le savoir-faire opérationnel des 3 Etats signataires (coordination des moyens aéronau-

tiques...), un exercice antipollution a été mené, dans les eaux monégasques, le 27 avril. Pour l'occasion, un scénario a été imaginé : 2 navires entrent en collision, entraînant un déversement d'hydrocarbures (simulés par de l'écorce de riz).



Le 26 avril, un paragraphe relatif à la sécurité de la navigation a été ajouté au texte initial. Aux côtés de S.A.S. le Prince Souverain, de gauche à droite : Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Gian Luca GALLETI, Ministre de l'Environnement italien ; S.E. M. Hadelin de la TOUR du PIN, Ambassadeur de France à Monaco ; M. le Préfet Maritime de la Méditerranée, le Vice-amiral Yves JOLY ; Maria Carmela GIARRATANO, Directeur Général au Ministère de l'Environnement italien.

CONCOURS PHOTO

Toujours dans le cadre de la célébration de ce 40^e anniversaire, un concours photo est ouvert aux photographes amateurs jusqu'au 30 juin (thèmes : les espèces marines, les déchets et les paysages côtiers de la zone RAMOGE). La remise des prix se tiendra, le 20 septembre, au Musée Océanographique.

CONFERENCE-BILAN

Le 20 septembre, une conférence aura lieu au Musée Océanographique pour présenter les travaux menés, dans le cadre de l'Accord, depuis 40 ans, en matière de préservation de la biodiversité.

DROITS DE L'ENFANT

GILLES TONELLI A PARTICIPE A UNE CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération s'est rendu, à Sofia, les 5 et 6 avril, afin de prendre part à la Conférence de Haut niveau du Conseil de l'Europe intitulée « Atteindre les sommets pour les Droits de l'Enfant ».

Accompagné de S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, Gilles TONELLI a participé, avec les représentants gouvernementaux des autres Etats membres,

à l'élaboration d'une nouvelle Stratégie relative aux Droits de l'Enfant.

Depuis le lancement en Principauté, en 2006, du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », le Conseil de l'Europe a en effet promu des Stratégies afin d'orienter ses actions relatives aux Droits de l'Enfant (Pour mémoire, durant la période 2012-2015, la « Stratégie de Monaco » avait, par exemple, été mise en œuvre). La nouvelle Stratégie, qui couvre la période 2016-2021, a défini 5 domaines prioritaires, parmi lesquels « l'égalité des chances



Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, aux côtés de représentants gouvernementaux de pays membres du Conseil de l'Europe et de Regina JENSDOTTIR, Chef de la Division des Droits des Enfants et Coordinatrice du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

pour tous les enfants » et « les Droits de l'Enfant dans l'environnement numérique ». Au cours de son intervention, Gilles TONELLI a plus particulièrement souligné les mesures mises en place en Principauté

pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, ainsi que les différents programmes de coopération multilatéraux soutenus, en la matière, par le Gouvernement Princier.

NEGOCIATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE LE GOUVERNEMENT PRINCIER A RECU LES PROFESSIONS REGLEMENTEES

Dans le cadre des travaux préparatoires aux négociations menées par la Principauté avec l'Union Européenne, une session de réunions a été organisée, les 21 et 22 avril, au Ministère d'Etat, avec le Comité Monégasque des Professions Réglementées.

Depuis l'ouverture de ces négociations en mars 2015, des dispositifs de concertation ont été mis en œuvre avec les différentes parties concernées par les points soulevés par la Commission Européenne, telles que les professions régle-



La 1^{ère} réunion s'est tenue avec l'Ordre des Experts-Comptables qui est présidé par Jean-Paul SAMBA (2^e personne au 1^{er} rang). Des représentants de quelques autres professions réglementées ont également participé.

mentées. Pour approfondir la réflexion, le Gouvernement Princier a, ainsi, souhaité consulter, de manière individuelle, chacune d'entre elles pour :

- leur présenter l'état d'avancement des négociations ;

- recueillir des informations spécifiques et notamment les attentes des professionnels de chaque corporation ;
- échanger sur les règles relatives aux « 4 libertés », garanties par le marché unique européen (libre cir-

ulation des biens, des capitaux, des services et des personnes).

Ces réunions ont été présidées par Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, et ont rassemblé, notamment, des membres de la Cellule Europe, des représentants de la Direction des Services Judiciaires et des Départements concernés, les consultants du Gouvernement spécialistes de ces questions, ainsi que Franck BIANCHERI, chargé de l'interface entre secteurs privé et public.



L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES

Chaque mois, le Journal de l'Administration vous propose de découvrir une sélection des plus belles photographies de Charly GALLO et Manuel VITALI.

Dans ce numéro, nos photographes ont logiquement opté pour des clichés du Grand Prix Historique (13 au 15 mai) et du Grand Prix de Formule 1 (26 au 29 mai).

